

On peut se procurer le texte de ces rapports et des exemplaires des rapports annuels publiés aux termes de la loi en cause chez l'Imprimeur de la Reine ou chez le Directeur des enquêtes et des recherches (loi relative aux enquêtes sur les coalitions), ministère de la Consommation et des Corporations, Ottawa.

### Section 3.—Régie et vente des alcools

La vente au détail des alcools au Canada est réglementée par les régies provinciales et territoriales. Les alcools sont vendus par la plupart des régies directement au consommateur ou à des établissements détenteurs de permis. Dans certaines provinces, la bière et le vin sont vendus directement par les brasseries et les fabriques de vin aux consommateurs ou aux établissements licenciés. Durant l'année terminée le 31 mars 1966, les régies provinciales des alcools ont exploité 1,136 débits ainsi que 96 agences dans les centres moins importants.

Les recettes gouvernementales provenant directement des boissons alcooliques et le détail des ventes selon la valeur et le volume, par province, sont indiqués ci-dessous. Le rapport du B.F.S. intitulé: *The Control and Sale of Alcoholic Beverages in Canada* (n° de catalogue 63-202) donne de plus amples détails ainsi que les chiffres du volume de la production et des entreposages, la valeur et le volume des importations et des exportations, et le bilan des régies provinciales des alcools.

#### 1.—Recettes des gouvernements provinciaux et territoriaux provenant de la régie et de la vente des boissons alcooliques, années terminées le 31 mars 1965 et 1966

NOTA.—Les chiffres comprennent les recettes encaissées directement par les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les recettes des régies mais non les recettes provenant d'une taxe générale de vente au détail imposée sur les alcools par huit provinces.

Province ou territoire	1965			1966		
	Revenus nets des ventes <sup>1</sup>	Taxe de vente, licences, permis et autres	Total	Revenus nets des ventes <sup>1</sup>	Taxe de vente, licences, permis et autres	Total
	(milliers de dollars)					
Terre-Neuve.....	3,408	4,224	7,632	3,920	4,592	8,512
Île-du-Prince-Édouard.....	1,684	591	2,275	1,812	645	2,457
Nouvelle-Écosse.....	13,662	405	14,067	15,005	331	15,336
Nouveau-Brunswick.....	11,422	364	11,786	11,907	388	12,295
Québec.....	39,621	20,930	60,551	60,376	21,776	82,152
Ontario.....	84,920	29,616	114,536	95,987	30,753	126,740
Manitoba.....	15,412	3,409	18,821	17,924	3,404	21,328
Saskatchewan.....	16,765	416	17,181	18,443	468	18,911
Alberta.....	26,640	1,691	28,331	29,212	1,846	31,058
Colombie-Britannique.....	35,129	626	35,755	41,154	666	41,820
Yukon.....	880	116	996	921	132	1,053
Territoires du Nord-Ouest.....	988	72	1,060	1,157	69	1,226
<b>Canada.....</b>	<b>250,531</b>	<b>62,460</b>	<b>312,991</b>	<b>297,818</b>	<b>65,070</b>	<b>362,888</b>

<sup>1</sup> Après provision pour amortissement du capital fixe et pour immobilisations imputées sur les recettes d'exploitation; comprend la commission sur les taxes de vente générales qui ont été perçues.